
LES INCITATIONS FISCALES À L'INVESTISSEMENT : QUELS RÉSULTATS ET COMMENT ORIENTER LA POLITIQUE FISCALE ?

10 septembre 2026

Anne-Marie Geourjon



FONDATION POUR LES ÉTUDES
ET RECHERCHES
SUR LE DÉVELOPPEMENT
INTERNATIONAL

**Webinaire Fiscalité et douanes : quels
engagements concrets pour renforcer le
climat des affaires en Afrique de l'Ouest
et Centrale ?**



1. Les incitations fiscales, définition et objectifs

Il s'agit d'accorder aux investisseurs des **dérogations fiscales** relativement au système fiscal de référence en vue de les **encourager à investir**, avec éventuellement un ou plusieurs engagements de leur part en contrepartie (montant investi, emplois créés, exportations).

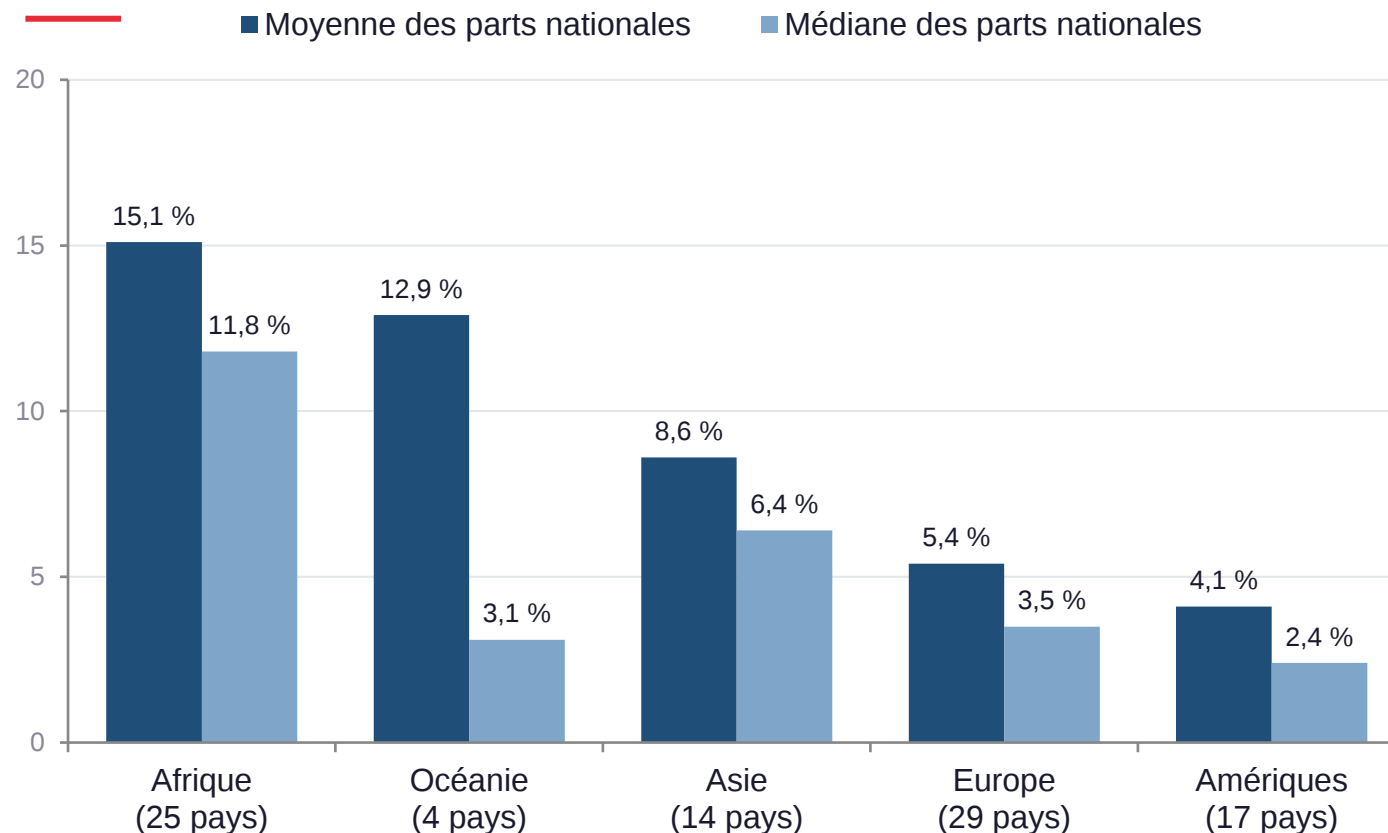
Ces avantages fiscaux concernent **majoritairement l'IS**, mais aussi la fiscalité indirecte notamment les droits de douane et la TVA.

Deux remarques ;

- 1) Il existe un risque de **concurrence fiscale** entre pays voisins quand l'un accorde des avantages fiscaux pour attirer les investissements, ce qui est particulièrement dommageable dans le cadre d'une zone d'intégration régionale.
- 2) Dans certains cas, ces mesures sont prises pour **corriger des distorsions induites par une application non conforme du système fiscal**, en particulier de la TVA (délai de remboursement des crédits et/ou non-remboursement).

2. Les incitations fiscales à l'investissement, un outil très utilisé en Afrique

Part des mesures de dépenses fiscales ayant pour objectif d'attirer ou de promouvoir l'investissement (% du nombre total de mesures, dernier rapport avec objectifs renseignés, base GTED, 89 pays)



Au sein de la zone franc

43 %

UEMOA

Bénin, Burkina Faso, Niger, Sénégal

12 %

CEMAC

Gabon, Tchad

La promotion de l'investissement motive une part des dépenses fiscales deux à quatre fois plus élevée en Afrique que dans les autres régions, et l'écart est particulièrement marqué dans l'UEMOA.

3. Les incitations fiscales à l'investissement, quelques résultats de la recherche académique sur leur efficacité (1/2)

Les incitations fiscales peuvent avoir des effets réels lorsque leur conception est adaptée et l'environnement favorable, mais **les déterminants des IDE en Afrique tiennent avant tout aux fondamentaux du climat d'investissement.**

Parmi les fondamentaux du climat des affaires, les analyses menées en Afrique ont identifié :

- le nombre de garanties juridiques offertes aux investisseurs et la réduction de la complexité du système fiscal (Van Parys et James, 2010).
- la taille du marché, les ressources naturelles, la qualité institutionnelle et la stabilité politique (Asiedu, 2002).
- Les infrastructures, le capital humain et la qualité institutionnelle (Kinda, 2018).
- Pour les investissements miniers (or et argent), la qualité des infrastructures, la stabilité institutionnelle et l'existence de réserves minérales prouvées (Coulbaly et Camara, 2022).

4. Les incitations fiscales à l'investissement, quelques résultats de la recherche académique sur leur efficacité (2/2)

Ces dérogations fiscales peuvent engendrer des pertes importantes de recettes publiques lorsqu'elles bénéficient à des investissements qui auraient été réalisés même en leur absence.

Ce phénomène de **redondance, ou effet d'aubaine**, réduit l'efficacité des incitations puisque l'État accorde un avantage fiscal sans générer d'investissement additionnel. Il peut être particulièrement élevé : 98 % au Rwanda, 91 % en Tanzanie et 81 % en Thaïlande (James, 2014).

Un rapport conjoint du FMI, de l'OCDE, de l'ONU et de la Banque mondiale (IMF et al., 2015), fait état, sur la base d'enquêtes auprès d'investisseurs, de taux de redondance supérieurs à 70 % dans la majorité des pays étudiés.

5. Les incitations fiscales à l'investissement : comment les reconsidérer ?

Evaluer leurs **couts budgétaires** dans les rapports d'évaluation des dépenses fiscales (DF) :

- Les inclure systématiquement dans le périmètre d'évaluation
- Veiller à une évaluation rigoureuse, en particulier en ce qui concerne la TVA
- Rapprocher les montants estimés de ceux d'éventuelles DF négatives

Réaliser en parallèle pour chaque mesure, les **analyses d'impact** indispensables pour éventuellement les remettre en cause :

- Assurer le **suivi effectif des engagements pris par les bénéficiaires** au moment de l'octroi de l'avantage fiscal
- Constituer des **bases de données** nécessaires pour estimer les effets réels des incitations fiscales

Inclure les résultats de ces analyses dans les rapports annuels d'évaluation des DF afin de proposer un plan de rationalisation et revoir en conséquence les avantages accordés (*cas de la Zone Franche de Nouadhibou en Mauritanie créée en 2013 et transformée en 2024 en une Zone franche industrielle d'exportation plus alignée sur le droit commun*).

6. Quelles leçons tirer en matière de politique fiscale pour favoriser les investissements ?

S'assurer que **le système fiscal de référence (le droit commun ou la norme fiscale) ne décourage pas les investissements** (neutralité) afin de limiter la demande de régimes dérogatoires :

- Importance de la **coordination fiscale** dans une zone d'intégration régionale
- Rôle du **TEC dans une union douanière**, en particulier en ce qui concerne le droit de douane des intrants et biens d'investissement.

Améliorer la qualité et la rigueur de l'évaluation des coûts des DF et de leur impact, et **publier régulièrement les rapports d'évaluation.**

Limiter l'octroi d'avantages supplémentaires en évaluant systématiquement ex ante leur coût et leurs effets potentiels, notamment pour éviter la concurrence fiscale dans une zone d'intégration régionale.

Merci de votre attention
